

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI650EEB260723  
Portant réglementation de la circulation**

**LES DRILLIERES VC 6 – LA BORINIÈRE VC 101 – LA BASSE PINSONNIÈRE VC 201 – LA CHAUVRETIÈRE VC 20a –  
LA GOIMETIÈRE VC 21 – LE PLESSIS AUX MERLES VC 205 – LA MANSELIÈRE VC 203**

*Le Maire d'Essarts en Bocage,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6*

*Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1*

*Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription*

*Vu la demande d'arrêt de circulation de l'entreprise ZAMBRA GROUPE FRANCE en date du 20/07/2023*

*Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/08/2023 au 10/09/2023 sur les voies communales ci-dessous,*

*Considérant la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée*

*Considérant les horaires des établissements scolaires, des transports scolaires, et la nécessité de fluidifier la circulation en début et fin de journée ainsi que le mercredi midi, à compter de début Septembre*

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 10/08/2023 et jusqu'au 10/09/2023, la circulation est alternée par B15+C18 ou K10 sur les voies communales ci-dessous pour des remplacements de poteaux dans le cadre du déploiement de la fibre:

- LES DRILLIERES - VC6
- LA BORINIÈRE - VC101
- LA BASSE PINSONNIÈRE - VC201
- LA CHAUVRETIÈRE - VC20a
- LA GOIMETIÈRE - VC21
- LE PLESSIS AUX MERLES - VC205
- LA MANSELIÈRE - VC203

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00.

La circulation sera également rétablie les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (espaces verts, panneaux, mobiliers urbains, peinture routière, végétations), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ZAMBRA GROUPE FRANCE.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et La Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 31/07/2023

  
Le Maire d'Essarts en Bocage



**DIFFUSION:**

*Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers  
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire  
TRANSPORTS SCOLAIRES REGION PAYS DE LA LOIRE  
Service de Collecte des Ordures Ménagères  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
La Police Municipale  
ZAMBRA*

**ANNEXES:**

*Plan de situation des poteaux*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

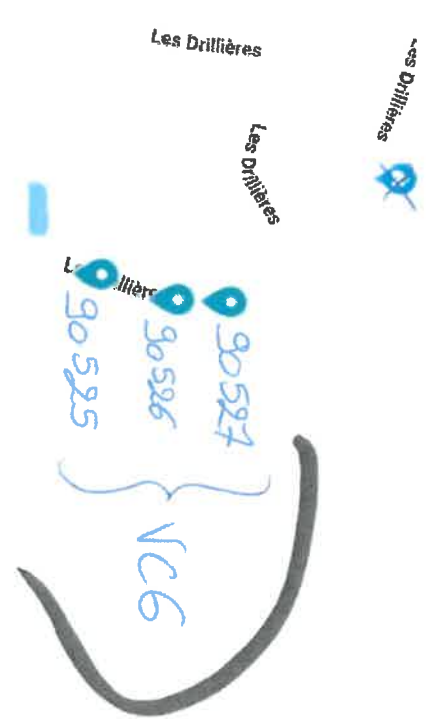




Google Maps

Ruisseau de Mortelles

t



Les Drillières

Les Drillières

Les Drillières

Les Drillières

90527

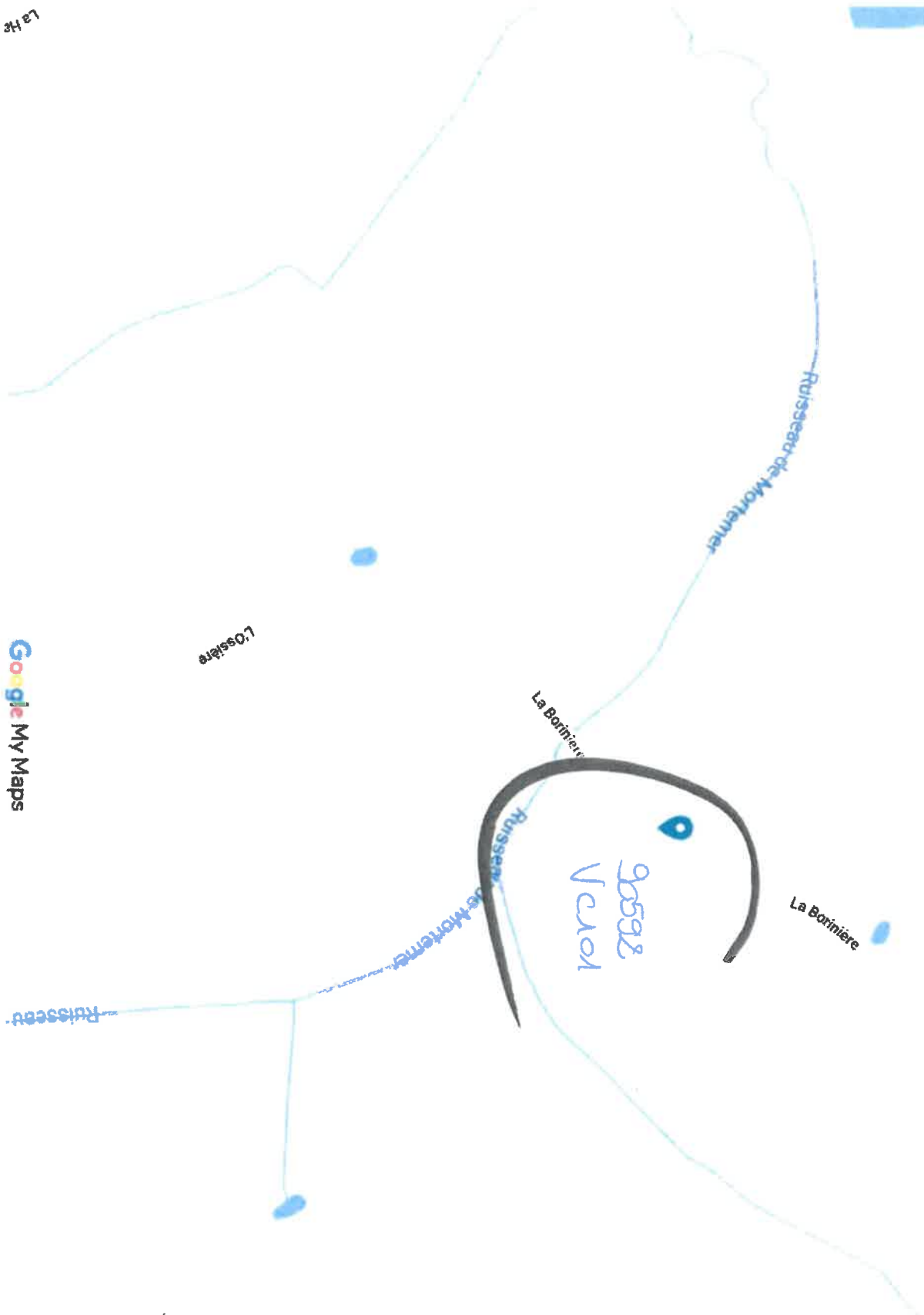
90526

90525

VCG

La Ha

Google My Maps



L'Ossière

La Barrière

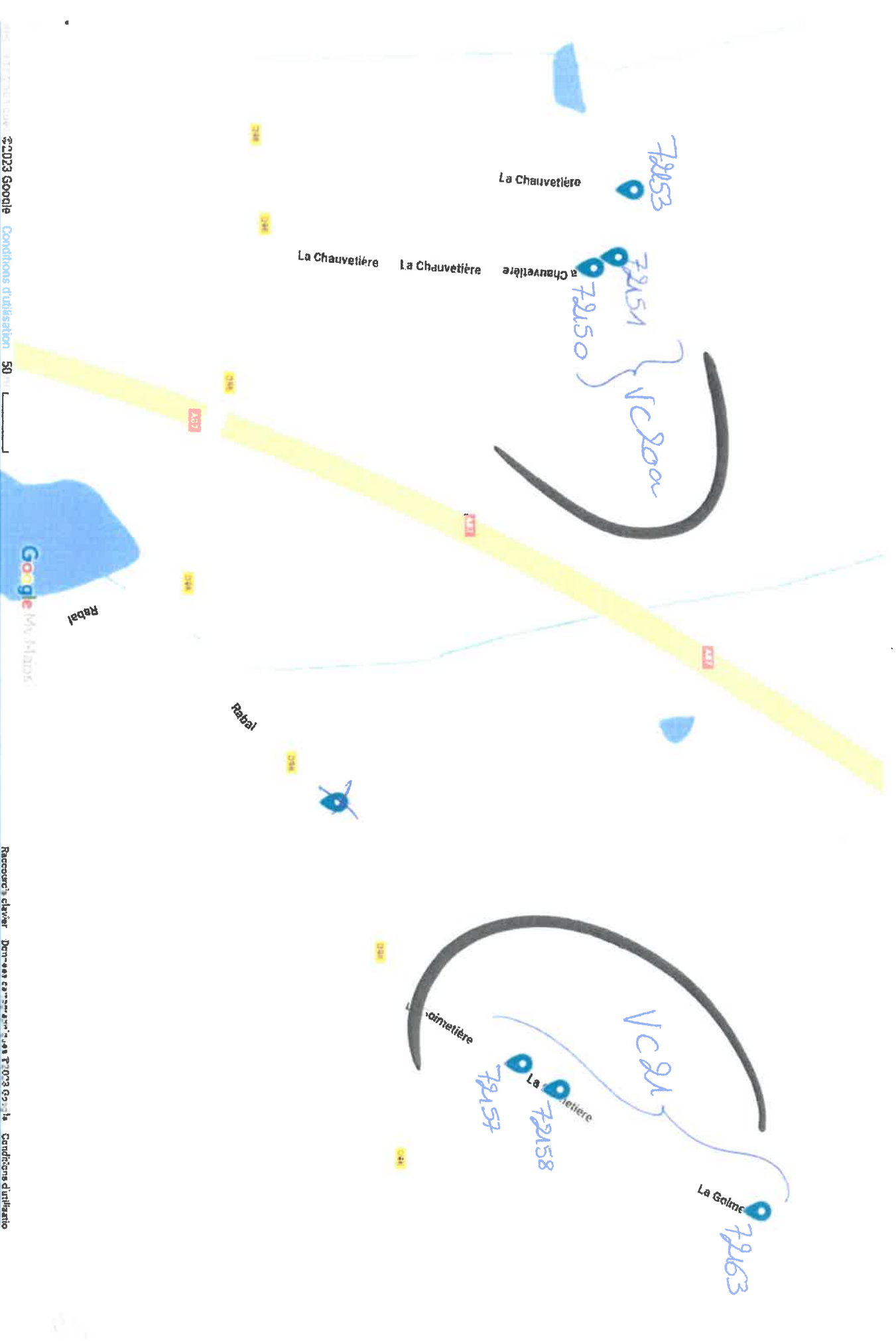
La Barrière

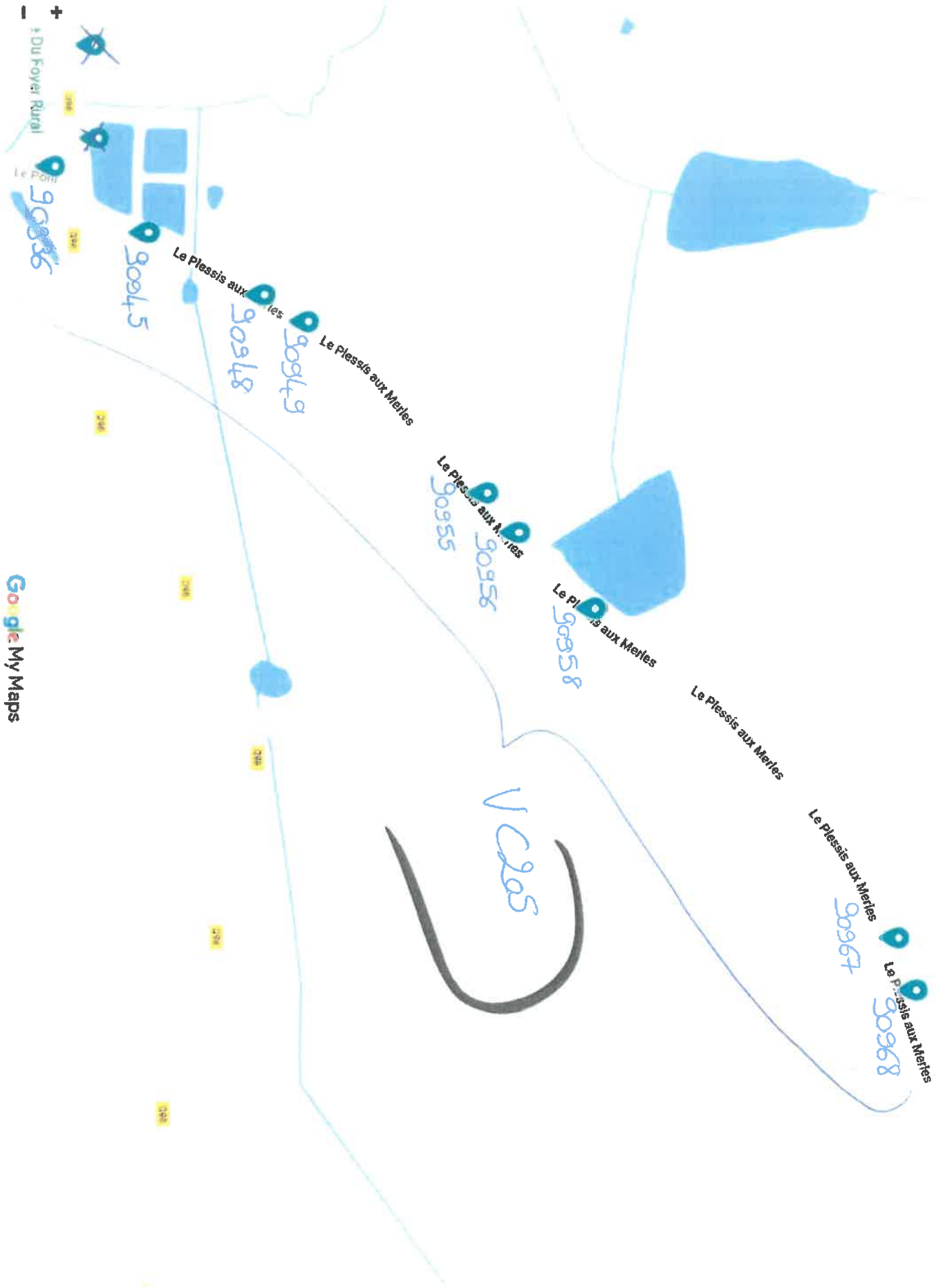
L'Ossière

95592  
Verol

1







Google My Maps

